



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déficit de poste des professions en langue régionale

Question écrite n° 40688

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le fait que La Réunion manque crûment de postes en langue régionale, communément appelée le créole. À ce jour, il n'existe qu'un seul poste sur le territoire, *a contrario* de la métropole et des autres îles ultramarines, où le nombre est nettement supérieur. Des étudiants réunionnais passant chaque année le CPRE externe spécial en langue régionale sont admis mais placés sur une liste complémentaire due au manque vaquant de postes. Leur but est d'enseigner, mais l'attente que le seul poste de disponible se libère est de l'impossible tant la demande est grande. Le créole, langue maternelle est d'une importance sur l'île et 30 % des enfants ont uniquement comme langue première ce dernier. L'illettrisme est un combat mené tous les jours à La Réunion et l'étude du créole en est un atout. Le bilinguisme, dès le plus jeune âge, doit être utilisé comme vecteur d'apprentissage et de maîtrise du langage et du français. Cela permettrait une certaine prise de confiance et une source de fierté de la part des enfants d'une part et de la population réunionnaise dans son ensemble. Il lui demande s'il va prendre en considération la détresse des admis du CPRE langue régionale et offrir plus de postes sur le territoire réunionnais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40688

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 août 2021](#), page 6298

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)